

Département de l'Aisne

\*\*\*

Arrondissement de

Saint-Quentin

\*\*\*

Canton de Bohain

\*\*\*

Commune de

**SEBONCOURT**

REPUBLIQUE FRANCAISE

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2014**

**Présents** : Monsieur Hugues LEGRAND Président,  
 Mesdames Sylvie DUBOIS, Catherine BOINET, Valérie DESSENNE, Stéphanie DELGEHIER,  
 Alice DENOYELLE.  
 Messieurs Bernard GLADIEUX, François LEFEVRE, Jacques HENOUX, Dominique  
 MINCHEZ, Frédéric BRENOT.

**Absents excusés** : Mmes Cathy LEMAIRE et Carole TALBOT, Messieurs Jean-Michel BOUCHEZ et  
 Benoît DRUENNE.

**Secrétaire** : Madame Sylvie DUBOIS

**Date de convocation** : 25 juin 2014

---

Le compte rendu de la séance du 11 juin 2014 et le procès-verbal de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs sont approuvés.

#### **BONS CONCOURS MAISONS FLEURIES**

Les prix du concours maisons fleuries 2014 seront attribués comme suit à chaque lauréat :

- un bon d'achat à prendre chez les commerçants de Seboncourt ou chez un fleuriste de leur choix à Bohain selon leur classement dans chaque catégorie :

- Catégorie 4 fleurs : un bon de 55 € par lauréat
- Catégorie 3 fleurs : un bon de 40 € par lauréat
- Catégorie 2 fleurs : un bon de 25 € par lauréat
- Catégorie 1 fleur : un bon de 16 € par lauréat.

- un bidon d'engrais liquide et un voile d'hivernage.

#### **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE GAZ NATUREL EN TANT QUE MEMBRE DE L'USEDA**

Dans le cadre de la poursuite de la libéralisation des marchés d'énergie, les tarifs réglementés de gaz naturel vont disparaître progressivement à compter du 31 décembre 2014.

Afin de mieux maîtriser l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, l'USEDA a constitué un groupement d'achat de gaz naturel pour fédérer les achats publics à l'échelle départementale.

Le conseil municipal a décidé :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel,
- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus de groupement de commandes pour le compte de la commune, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- de s'engager à verser au coordonnateur la somme de 163.35 euros.

### ACTIVITES PERISCOLAIRES

Pour la mise en place des TAP qui seront organisés le jeudi après-midi de 13H45 à 16H45 à partir de septembre 2014, le conseil municipal (9 pour, 2 abstentions) :

⇒ autorise le maire à signer dans le cadre du Temps d'Activités Périscolaires :

- les conventions nécessaires à la mise à disposition d'animateurs par le CASOC (coût horaire : 14.50 € soit 22 € pour 1H30 plus 3.85 € par semaine de frais de déplacement révisable selon les barèmes en vigueur),

- une convention avec Romy BAILLEUX, animatrice multisports, au coût horaire de 22.50 € (comprenant rémunération, URSSAF, carburant, ...),

- les conventions avec chaque association participant aux animations,

⇒ fixe le tarif des indemnités à 20 € pour les vacataires et à 21.86 € pour les enseignants.

### DEMANDE DE PARTICIPATION A LA SCOLARITE

Le conseil municipal rejette la demande de participation aux frais de scolarité de l'école Jeanne d'Arc de Guise pour un enfant de Seboncourt scolarisé dans cet établissement au cours de l'année scolaire 2013-2014.

### AVIS SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EPANDAGE DE DIGESTATS ISSUS DU SITE DE BIOMETHANISATION DE GAUCHY, PRESENTE PAR LA SOCIETE METHAISNE ENERGIES VERTES

Le maire informe qu'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'épandre le digestat issu du site de biométhanisation de Gauchy sur le territoire de 83 communes de l'Aisne dont celle de Seboncourt, présentée par la société Méthaisne Energies Vertes, est en cours depuis le 16 juin jusqu'au 16 juillet 2014.

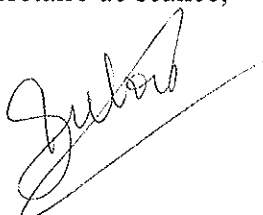
Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande d'autorisation.

### AFFAIRES DIVERSES

- Le maire informe que les débris de verre aux abords du container rue Chantraine ont été balayés.
- Il précise également que les services du conseil général solutionneront le problème de stationnement du bus de ramassage scolaire à la rentrée.

La séance est levée à 19 heures 45.

Le Secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le 3 juillet 2014,  
Le Maire,  
Hugues LEGRAND